

comme avocat distingué que comme juge.

“ A ces sentiments s’associent le souvenir de la satisfaction que la profession et le public ont éprouvé à l’occasion de votre nomination comme juge de la Cour Supérieure, en 1853, et celui de la courtoisie, de la sagesse et de la fidélité dont vous avez toujours fait preuve dans l’accomplissement de vos devoirs judiciaires. Appelé plus tard, en 1855 à occuper un siège à la Cour du Banc de la Reine, vous avez reçu de votre pays et du gouvernement de Sa Majesté un témoignage plus éclatant encore de leur estime et de la juste appréciation de votre mérite dans cette nouvelle sphère.

“ Vos services éminents comme juge que le Barreau se trouve heureux aujourd’hui de vous rapeler, ne lui ont pas fait oublier le zèle, l’habileté et l’intégrité qui ont signalé votre carrière professionnelle et qui ont préparé la voie à votre élévation sur le Banc, en même temps qu’ils sont